

Construction neuve – Hors lotissement

- Conditions offertes aux nouveaux utilisateurs -

1/ Participation aux coûts de raccordement standard dans le cadre d'une construction neuve (maison individuelle, petit et moyen collectif...) :

Branchement standard isolé (réalisé en dehors d'une opération d'extension de notre réseau ou d'une opération de densification)	1 486,62 € TTC (TVA 19,6%)
Branchement standard groupé (réalisé dans le cadre d'une opération d'extension de notre réseau ou d'une opération de densification)	1 039,51 € TTC (TVA 19,6%)

2/ Aides Réseau GDS en maison individuelle

Aide Utilisation Gaz (sous réserve d'une mise en service avant 12 mois de l'installation pour un usage gaz chauffage et eau chaude sanitaire)	630 € TTC (TVA 19,6%)
Aide Utilisation Gaz + Solaire (sous réserve d'une mise en service avant 12 mois de l'installation pour un usage gaz chauffage et eau chaude sanitaire combiné à de l'énergie solaire thermique)	660 € TTC (TVA 19,6%)

3/ Aides Réseau GDS en immeuble collectif (équipement de deux logements et plus)

Construction neuve (Montant d'aide par logement pour une utilisation chauffage et eau chaude sanitaire)		
Typologie de logement	Chauffage individuel	Chauffage collectif
F1	80 €	65 €
F2	175 €	140 €
F3 et +	285 €	230 €

4/ Informations complémentaires

- Ces aides ne concernent pas les immeubles communaux, ni ceux des bailleurs sociaux.
- Le versement des aides Utilisation Gaz + Solaire interviendront uniquement sur production des justificatifs (facture acquittée de l'installateur).
- Ces aides sont valables jusqu'au 31 décembre 2012 et sous réserve du respect des critères de rentabilité de Réseau GDS.

Pour tous renseignements complémentaires :

Réseau GDS

Service Développement Energie Gaz

03.88.79.57.00